



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec.

RÉSOLUTION AEA 2023-09-30/21

Le logement; la nécessité de mobiliser et de planifier

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logement, qui affecte toutes les régions du Québec, n'est toujours pas résolue;

CONSIDÉRANT QUE les constats nommés dans la résolution AEA_2022-09-24/20 sur la pénurie de logements en région adoptée à l'unanimité par les membres de la FQM lors de l'assemblée générale annuelle de 2022 sont toujours actuels;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir, en raison des impacts sociaux et économiques liés au manque de logements qui freinent toutes les démarches d'attractivité ainsi que le développement des entreprises incapables d'accueillir de nouvelles personnes, de nouvelles familles qui ne peuvent se loger;

CONSIDÉRANT QUE l'habitation est une dimension indissociable de l'aménagement du territoire et de toute démarche de développement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, incluant les agglomérations, est le pallier ayant la compétence en matière d'aménagement et de développement qu'elle l'exerce en appui aux municipalités de son territoire qui ont la compétence en habitation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit se conformer à sa nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire en accordant plus d'autonomie aux MRC en matière de gestion du territoire et de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la diversité des réalités des territoires qui compose le Québec nécessite des interventions modulées;

CONSIDÉRANT la nécessaire prise en compte des spécificités des MRC qui sont couvertes par les territoires des communautés métropolitaines;

CONSIDÉRANT QUE la rigidité des programmes d'habitation du gouvernement freine le développement rapide de projets d'habitation, lesquels ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités des territoires;

CONSIDÉRANT la nécessaire décentralisation des outils et leviers de soutien au développement de l'offre de logements afin de répondre aux besoins urgents en matière de logements tant sociaux qu'abordables;

CONSIDÉRANT QUE les différentes initiatives de MRC et de municipalités qui soutiennent, malgré le peu de moyens et les embûches réglementaires, le développement de projets d'habitation et de logements, démontrent la pertinence d'une gestion décentralisée des programmes soutenant l'habitation afin de mieux répondre aux contextes et enjeux locaux;

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan d'action gouvernemental en habitation par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, prévu cet automne;

CONSIDÉRANT la négociation entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec afin que soient transférées les sommes nécessaires permettant de soutenir la création rapide de logements sociaux et abordables en réponse à la crise actuelle;

CONSIDÉRANT QUE, pour la FQM et ses membres, une des solutions à cette crise du logement est une gestion décentralisée des programmes permettant une réponse plus rapide et adaptée aux diverses réalités des territoires, tel que défendu dans le document de positionnement de la FQM rendu public en 2022;



CONSIDÉRANT QU'une première action rapide vers la décentralisation serait l'ajout d'un 5^e volet au Fonds régions et ruralité entièrement dédié à l'habitation, avec une nouvelle enveloppe qui accorderait plus de souplesse et d'agilité aux territoires, afin d'augmenter rapidement l'offre de logements avec une attention plus particulièrement à l'abordabilité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE ce Fonds permettra d'expérimenter la gestion décentralisée et partagée de l'habitation entre le gouvernement national et les gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT, en conséquence, qu'une modification législative s'impose afin d'accorder aux MRC le même pouvoir d'aide au logement locatif accordé aux municipalités leur permettant ainsi de mettre sur pied un programme d'aide financière servant à favoriser la levée de projets de logements locatifs ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de demander au gouvernement :

- De consolider le partenariat entre l'État québécois et les municipalités en matière d'habitation afin d'accorder aux municipalités les moyens d'atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande en matière de logement permettant ainsi à toute personne d'avoir un toit pour se loger selon ses besoins, ses capacités financières et dans la dignité;
- De transférer aux municipalités et aux MRC les sommes négociées avec le gouvernement fédéral touchant l'habitation et le logement, afin de les appuyer dans leurs efforts pour régler la crise du manque de logements sociaux et abordables;
- En plus de maintenir le volet 4, de mettre en place un 5^e volet au Fonds régions et ruralité dédié à l'habitation avec une nouvelle enveloppe qui accordera plus de souplesse et d'agilité aux territoires afin d'augmenter rapidement l'offre de logements avec une attention plus particulièrement à l'abordabilité de ceux-ci;
- D'accorder à la MRC le même pouvoir qu'à la municipalité en ce qui a trait au pouvoir de mettre sur pied un programme d'aide financière visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICATION

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 28 et 30 septembre 2023 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 4 octobre 2023.

M^e Sylvain Lepage
Directeur général et secrétaire